

# PLAN LOCAL D'URBANISME

---

## COMMUNE DE KRIEGSHEIM

### ANNEXES – NOTE RELATIVE A L'EAU POTABLE

---

**ELABORATION DU PLU**

**PLU APPROUVE**

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Communautaire du 19 décembre 2019



A Haguenau  
le 19 décembre 2019

Le Vice-Président,  
Jean-Lucien NETZER





# SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

(ARRETE MINISTERIEL DU 26-12-1958 MODIFIE)

GA/TZ/360.640

## COMMUNE DE KRIEGSHEIM

### Plan Local d'Urbanisme

**Annexe Sanitaire**  
***Eau Potable***

### NOTE TECHNIQUE

---

**1<sup>er</sup> envoi :**            **Septembre 2018**    2<sup>ème</sup> phase – selon plan de zonage du 28 août 2018

---



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX  
TELEPHONE : 03.88.19.29.19 – TELECOPIE : 03.88.81.18.91  
INTERNET : [www.sdea.fr](http://www.sdea.fr)



## SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS .....	3
1.1. Structure administrative .....	3
1.2. Domaine de compétences et d'intervention.....	3
2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS .....	3
2.1. Production d'eau .....	3
2.2. Qualité de l'eau .....	3
2.3. Stockage de l'eau .....	4
2.4. Réseau de distribution .....	4
2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales .....	4
2.4.2. Réseau communal.....	5
2.4.3. Pression de service .....	5
2.4.4. Défense contre l'incendie .....	5
2.4.5. Périmètres de protection.....	6
3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES .....	6
3.1. Au niveau intercommunal.....	6
3.2. Au niveau communal .....	7
4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE.....	7
4.1. Zones U (zones urbanisées) .....	7
4.2. Zones AC (zones agricoles constructibles) .....	7
4.3. Zones N (zones naturelles) .....	8
4.4. Desserte des zones IAU (extension future du tissu urbain à court terme) .....	8
4.4.1. Zone IAUE – Rue Bellevue.....	8
4.4.2. Zone IAU1 – Rue des Vergers.....	8
4.4.3. Zone IAU2 – Rue de la Source.....	8
4.5. Desserte des zones IIAU (extension future du tissu urbain à long terme) .....	8
4.5.1. Zone IIAU – Rue des Roses .....	8
5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER .....	9
5.1. Loi Urbanisme et Habitat.....	9
5.2. Détail estimatif .....	9
6. CONCLUSION .....	10
7. ANNEXE 1 – Essais de débit sur les appareils de lutte contre l'incendie .....	11

## 1. GÉNÉRALITÉS

### 1.1. Structure administrative

La gestion des installations d'eau potable de la commune de Kriegsheim est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA), Périmètre de Hochfelden et Environs. Ce dernier regroupe 51 communes et représente une population totale d'environ 36 000 habitants, dont 757 habitants pour la commune de Kriegsheim (populations légales 2015).

Le volume total d'eau vendu annuellement est d'environ 2,1 millions de mètre cube dont 36 000 m<sup>3</sup> pour Kriegsheim.

### 1.2. Domaine de compétences et d'intervention

Le Syndicat des Eaux de Hochfelden et Environs a transféré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Par ce transfert de compétence, il est devenu Syndicat des Eaux et de l'Assainissement – Périmètre de Hochfelden et Environs.

Dans le cadre de ses compétences, le SDEA assure aussi bien l'exploitation des installations que les investissements nouveaux qui s'avèrent nécessaires.

## 2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

### 2.1. Production d'eau

L'eau distribuée provient de l'exploitation de 9 forages localisés sur deux sites de production :

- La station de pompage et de traitement de Mommenheim exploitant sept puits à un débit théorique de 700 m<sup>3</sup>/h. Le débit disponible en sortie de traitement est pour sa part de 650 m<sup>3</sup>/h ;
- La station de pompage et de traitement de Weitbruch exploitant un puits au débit théorique de 85 m<sup>3</sup>/h. Le débit disponible en sortie de station est de 60 m<sup>3</sup>/h (débit pompe de reprise). Cette station alimente la commune de **Kriegsheim**.

La capacité de production actuelle du Périmètre de Hochfelden et Environs est ainsi de 710 m<sup>3</sup>/h ce qui représente une capacité de production journalière maximale de 17 040 m<sup>3</sup>.

Des problèmes de qualité de l'eau brute sur le site de Mommenheim ont entraîné une diminution des débits de pompage sur certains ouvrages (corrosion et colmatage des forages) et, de ce fait, ont amené le Périmètre à construire en 1997 un nouveau puits, le forage n° 8.

Ce nouvel ouvrage, capable de fournir 400 m<sup>3</sup>/h a été mis en service en juillet 1999 (exploitation à 200 m<sup>3</sup>/h dans un premier temps), et permet d'assurer la couverture des besoins actuels et futurs en cas d'abandon ou de baisse de production de certains forages.

### 2.2. Qualité de l'eau

D'une manière générale, l'eau captée est moyennement minéralisée, bicarbonatée calcique. Ses teneurs en fer et manganèse sont importantes et dépassent les normes de potabilité en vigueur. Ces éléments sont éliminés par filtration par voie biologique au niveau des stations de traitement de Mommenheim et Weitbruch. Le traitement est complété par une neutralisation par aération sur les 2 sites (cascades à Mommenheim, aspersion à Weitbruch) et une désinfection au chlore en sortie des stations de traitement.

La teneur en nitrates, variable selon les puits, est de l'ordre de 28 mg/l en moyenne en sortie de la station de traitement de Mommenheim, ce qui est inférieur à la limite de qualité fixée à 50 mg/l. Sur le site de Weitbruch, la teneur en nitrates est plus faible, de l'ordre de 4 mg/l.

Pour s'assurer de la qualité de l'eau fournie au consommateur, le Centre d'Analyses et de Recherche (CAR), sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS), procède périodiquement aux analyses réglementaires. Le nombre d'analyses microbiologiques et physico-chimiques réalisées au cours de l'exercice 2017 a été, respectivement, de 93 et 128. Celles-ci ont été conformes à 100%.

Dans les années 1990, l'eau produite sur le site de Mommenheim avait occasionnellement présenté des teneurs en pesticides et plus particulièrement en atrazine à une concentration proche (0,08 µg/l) de la concentration maximale autorisée fixée à 0,1 µg/l, mais très inférieure à la recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé (2 µg/l). Depuis, le déploiement de mesures contraignantes visant à protéger les périmètres de protection et la signature le 16 septembre 2004 du nouvel arrêté préfectoral d'utilité publique des captages de Mommenheim visant à renforcer ces mesures ont permis de limiter la présence des pesticides dans l'eau. En 2017, l'atrazine et son sous-produit de dégradation (déséthylatrazine) ont uniquement été détectés à l'état de traces.

### 2.3. Stockage de l'eau

Les eaux prélevées aux forages de Mommenheim et de Weitbruch sont refoulées directement dans le réseau, le surplus étant stocké au niveau de onze réservoirs d'un volume variant de 150 m<sup>3</sup> (réservoirs de Friedolsheim et de Gingsheim) à 2 000 m<sup>3</sup> (réservoir du Himrich à Waltenheim-sur-Zorn), ce qui représente une capacité de stockage totale de 5 840 m<sup>3</sup> dont 1 080 m<sup>3</sup> réservés à lutte contre l'incendie.

Réservoir	Volume total (m <sup>3</sup> )	Volume utile (m <sup>3</sup> )	Réserve incendie (m <sup>3</sup> )	Niveau d'eau (m NGF)
Friedolsheim	150	90	60	256,00
Geiswiller	200	140	60	240,10
Gingsheim	150	90	60	230,00
Himrich (cuve 1)	1 000	760	240	255,60
Himrich (cuve 2)	1 000	1 000	0	256,80
Huttendorf	1 000	860	140	253,75
Kirrwiller	1 000	880	120	257,68
Morschwiller	350	290	60	295,50
<b>Niederschaeffolsheim</b>	<b>500</b>	<b>350</b>	<b>150</b>	<b>221,00</b>
Scherlenheim	300	170	130	233,00
Duntzenheim (Bâche)	190	130	60	219,00
<b>Total des réserves</b>	<b>5 840</b>	<b>4 760</b>	<b>1 080</b>	

Pour la commune de Kriegsheim, le stockage de l'eau est assuré par le château d'eau de Niederschaeffolsheim.

### 2.4. Réseau de distribution

#### 2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales

Le réseau du périmètre, complexe et étendu, se compose de plus de 380 km de conduites de production et de distribution, et peut être décomposé en deux secteurs, chacun alimenté par un champ captant décrit précédemment. Le présent document abordera uniquement le secteur incluant la commune de Kriegsheim.

Depuis les forages 1 et 2 au nord de Weitbruch, un pompage associé à une bâche de reprise en sortie de traitement alimente le réservoir de Niederschaeffolsheim par une conduite de diamètre Ø 150 mm puis Ø 200 mm, assurant au passage la distribution d'eau dans l'ensemble du secteur. Lorsque le réservoir de Niederschaeffolsheim est plein, le pompage s'arrête et la distribution se fait gravitairement depuis le château d'eau.

Le réseau intercommunal est structuré depuis le réservoir de Niederschaeffolsheim autour d'une conduite de diamètre Ø 150 mm alimentant Kriegsheim et Rottelsheim au sud, et une conduite de diamètre Ø 200 mm alimentant Weitbruch et le hameau du Birkwald, à l'est.

Enfin, une interconnexion en conduite de diamètre Ø 125 mm avec le réseau d'eau de Batzendorf, à l'ouest de Niederschaeffolsheim, permet le secours du secteur depuis les réservoirs de Huttendorf et de Waltenheim-sur-Zorn (réservoir du Himrich) en cas de problème au niveau des ressources de Weitbruch.

#### 2.4.2. Réseau communal

Le réseau communal de distribution d'eau s'articule autour de deux conduites de diamètre Ø 150 mm :

- La première, venant de Niederschaeffolsheim par la Route Départementale 263, parcourt la rue du Général de Gaulle, puis se dirige vers Rottelsheim par la rue de Rottelsheim. Cette conduite passe localement en diamètre Ø 125 mm dans la rue de Rottelsheim, entre la rue des Lilas et l'école des Vergers ;
- La seconde se dirige, depuis la Route Départementale 263 au nord de la commune, vers la rue de l'Étang pour la desserte des quartiers nord-est de la commune.

Des canalisations de plus faible diamètre (Ø 60 à 110 mm) assurent un maillage et la desserte locale des habitations depuis ces deux conduites principales.

#### 2.4.3. Pression de service

La pression statique du réseau de la commune est fixée par le niveau du château d'eau de Niederschaeffolsheim. Elle est comprise entre 2,8 et 4,7 bars en fonction de l'altitude des habitations.

#### 2.4.4. Défense contre l'incendie

Le volume nécessaire à la défense contre l'incendie est disponible au niveau du réservoir de Niederschaeffolsheim, où une réserve de 150 m<sup>3</sup> reste à tout moment mobilisable.

Le réseau de distribution de la commune de Kriegsheim est équipé d'un total de 32 appareils de lutte contre l'incendie répartis comme suit :

- 13 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm) ;
- 19 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm).

La commune dispose, par ailleurs, d'une citerne enterrée de 120 m<sup>3</sup> localisée au carrefour de la Grand'rue et de la rue de l'Étang.

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux (essais limités à 120 m<sup>3</sup>/h) qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

**Notons que seuls 3 poteaux d'incendie délivrent le débit minimum habituellement requis de 60 m<sup>3</sup>/h pour la défense incendie de zone d'habitations.**

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67).

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le SDIS, service compétent en la matière.

### 2.4.5. Périmètres de protection

Le ban communal de Kriegsheim n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage d'eau.

## 3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

### 3.1. Au niveau intercommunal

Un projet général de renforcement établi en 1985 par le SDEA, et révisé en 2001, a prévu les travaux nécessaires à la satisfaction des besoins en eau potable du Syndicat des Eaux de Hochfelden et Environs. Dans ce cadre, des renforcements de conduites intercommunales ont été envisagés pour fiabiliser la desserte des différentes communes. En 2014, un maillage en diamètre Ø 400 mm du réseau intercommunal a, par exemple, été réalisé à l'entrée de la commune de Schwindrathzheim en venant de Mommenheim pour améliorer la desserte en eau de Hochfelden et des différents secteurs au nord depuis le réservoir du Himrich.

Des travaux d'interconnexion avec les périmètres voisins ont également récemment été entrepris. En 2013, une interconnexion entre Mittelhausen et Rumersheim a été réalisée, reliant ainsi le périmètre de Hochfelden et Environs au périmètre du Kochersberg par le biais d'une station relais et d'une conduite en fonte de diamètre Ø 300 mm. Une seconde interconnexion a été réalisée en 2014 entre la nouvelle zone d'activités de Mommenheim et la ville de Brumath par la Route Départementale 421.

En 2015, afin de vérifier le fonctionnement général des installations d'eau potable du périmètre de Hochfelden et Environs, le SDEA a actualisé les études existantes sur l'ensemble du périmètre. Cette approche basée sur une modélisation informatique complète du système d'alimentation en eau potable et une analyse de sa situation patrimoniale a permis de déterminer :

- D'une part, les aménagements à mettre en œuvre pour répondre à l'évolution du besoin en eau des 51 communes du périmètre au cours des prochaines années (renforcement, maillage de réseaux,...) ;
- D'autre part, les pistes d'aménagements pour optimiser le fonctionnement global du patrimoine et garantir une bonne qualité d'eau mise en distribution : poursuite de la sécurisation de l'approvisionnement, programme de renouvellement de conduites, rénovation des ouvrages, études d'interconnexion,...).

Ces pistes de réflexion ont déjà mené aux travaux suivants en 2017 :

- Restructuration de la station de surpression de Duntzenheim ;
- Rénovation de la masse filtrante des filtres déferriseurs et remplacement de la soufflante la station de traitement de Mommenheim ;
- Renouvellement de près de 6,0 km de réseau, soit 1,5 % du patrimoine, dont les principaux linéaires sont :
  - Intercommunal Alteckendorf – Ringendorf (2 830 ml) ;
  - Mutzenhouse, rue Principale, rue des Roses et rue Saint Blaise (1 020 ml) ;
  - Wilwisheim, rue du Château (640 ml).

Par ailleurs, sur la période 2018 – 2019, les opérations suivantes sont programmées :

- Abandon et démolition du château d'eau de Scherlenheim ;
- Etude d'une interconnexion avec les installations du SDEA – Périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier pour sécuriser l'alimentation en eau du secteur d'influence du château d'eau de Scherlenheim, après la déconnexion de l'ouvrage.

Parallèlement à l'établissement de ce schéma directeur, le SDEA pilote une étude hydrogéologique qui a pour objectif la caractérisation du fonctionnement hydrodynamique du

champ captant de Mommenheim. En effet, malgré les mesures de protection de la ressource appliquées au niveau des périmètres de protection, la concentration en nitrates dans les eaux brutes ne diminue pas et reste proche de la concentration maximale autorisée sur certains puits. Cette étude aura donc pour objectif de mieux comprendre le fonctionnement des nappes souterraines en présence et notamment d'appréhender leurs interactions afin de déterminer l'origine de ces nitrates.

### **3.2. Au niveau communal**

L'alimentation en eau potable de la commune de Kriegsheim ne pose pas de difficultés techniques majeures à l'heure actuelle. Les capacités de production et de stockage du Périmètre de Hochfelden et Environs permettront de couvrir les besoins de la commune pour les années à venir.

Néanmoins, les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés, notamment lorsque des travaux de voirie seront entrepris.

## **4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE**

Les nouvelles conduites de distribution nécessaires à la desserte des zones ont été tracées schématiquement sur le plan joint à partir du zonage de référence mentionné sur la page de garde. A défaut de plans de voiries, ces tracés ne sont donnés qu'à titre indicatif pour permettre une évaluation sommaire de la dépense que pourra engendrer l'équipement de ces zones. Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires à raccorder sur ces conduites pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

### **4.1. Zones U (zones urbanisées)**

Les parcelles construites dans les secteurs urbanisés sont déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. Les nouvelles constructions projetées dans ces zones ne nécessiteront donc probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées. Le moment venu, ces extensions localisées feront l'objet d'une étude détaillée au cas par cas pour définir les travaux de raccordement à prévoir.

### **4.2. Zones AC (zones agricoles constructibles)**

La zone agricole constructible AC1 située au nord du ban communal et coupée par la Route Départementale 263 est desservie par le réseau de distribution d'eau potable. Les autres zones agricoles constructibles AC1, toutes situées en périphérie des zones urbanisées, ne sont, actuellement, pas desservies par le réseau d'eau potable. Toutefois, en l'absence de projet d'aménagement précis concernant l'ensemble de ces zones AC1, aucune extension de réseau n'est proposée à ce stade.

La zone agricole constructible AC2 située au sud du ban communal n'est pas desservie par le réseau d'eau potable. Compte tenu de son éloignement, aucune extension du réseau public d'alimentation en eau potable n'est envisagée.

La desserte en eau des zones agricoles constructibles sera étudiée de manière détaillée, au cas par cas, dès que les besoins en eau de chaque site auront pu être quantifiés de manière précise.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

### **4.3. Zones N (zones naturelles)**

Les zones naturelles NX, situées en périphérie urbaine, sont déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. Toutefois, en l'absence de projet d'aménagement précis concernant ces zones, aucune extension de réseau n'est proposée à ce stade.

En revanche, les zones naturelles N, également localisées en périphérie urbaine, ne sont pas desservies. Etant donné la constructibilité limitée dans ces zones, aucun projet d'extension du réseau public d'alimentation en eau potable n'est envisagé. Cependant, si un projet d'aménagement devait voir le jour dans l'une de ces zones, la desserte des installations devra faire l'objet d'une étude détaillée.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

### **4.4. Desserte des zones IAU (extension future du tissu urbain à court terme)**

#### **4.4.1. Zone IAUE – Rue Bellevue**

La zone d'extension IAUE n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 110 mm de 10 ml en zone UE depuis le réseau rue Bellevue, au sud-est de la zone d'extension.

#### **4.4.2. Zone IAU1 – Rue des Vergers**

La zone d'extension IAU1 est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable qui coupe la zone d'ouest en est par une conduite de diamètre Ø 150 mm, au niveau du chemin d'exploitation.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

**L'aménageur devra prendre en compte la présence du réseau en place dans la zone d'extension. Si les Orientations d'Aménagement et de Programmation de la zone ne permettent pas le maintien de cette conduite, elle devra être dévoyée dans le cadre de son aménagement.**

#### **4.4.3. Zone IAU2 – Rue de la Source**

La zone d'extension IAU2 est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable, au sud-ouest, rue des Prés, par une conduite de diamètre Ø 90 mm et au nord, par une seconde conduite de diamètre Ø 90 mm, rue de la Source.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de telle manière à former un bouclage entre les deux points de desserte actuels.

### **4.5. Desserte des zones IIAU (extension future du tissu urbain à long terme)**

#### **4.5.1. Zone IIAU – Rue des Roses**

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. Son alimentation pourra se faire sans extension de réseau depuis la desserte interne de la zone d'extension IAU – Rue Bellevue, au sud-ouest.

Toutefois, afin de sécuriser sa desserte, un bouclage avec le réseau existant rue des Roses est préconisé, à l'est de la zone d'extension, qui demandera une extension par la pose de 45 ml de conduite de diamètre Ø 110 mm en zone UB.

Cependant, au vu des diamètres et de la vétusté du réseau en place rue des Roses, ce bouclage nécessitera le renforcement de 150 ml en diamètre Ø 110 mm, rue des Roses, depuis le carrefour avec la rue du Général de Gaulle en zone UB et UA.

## 5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER

### 5.1. Loi Urbanisme et Habitat

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la mise en place de financements via les aménageurs successifs des équipements nécessaires à leurs opérations. Ce financement pourra conditionner la mise en place par le SDEA des équipements précités.

### 5.2. Détail estimatif

Nous donnons ici les évaluations résultant de l'étude de faisabilité sommaire réalisée au paragraphe 4. "Raccordement aux infrastructures d'eau potable des zones d'extension future". L'aménagement interne de chaque zone devra, par la suite, faire l'objet d'une étude technique et financière plus détaillée.

#### Zones IAU

⇒ Zone AU1 – Rue Bellevue

Pose de 10 ml Ø 110 mm

2 000 € HT

**Sous-total Zones AU :**

**2 000 € HT**

#### Zones IIAU

⇒ Zone IIAU

Pose de 45 ml Ø 110 mm (extension)

9 000 € HT

Pose de 150 ml Ø 110 mm (renforcement)

30 000 € HT

**Sous-total Zones IIAU :**

**39 000 € HT**

**TOTAL :**

**41 000 € HT**

#### Remarque

Les montants donnés ci-dessus correspondent uniquement à la fourniture et pose des conduites principales pour le raccordement des nouvelles zones aux infrastructures existantes, **hors desserte interne des zones**. Pour chaque zone, l'estimation ne porte ainsi que sur le linéaire de réseau à poser hors de son emprise. Ces montants ne prennent pas en compte les branchements des abonnés, ni même les adaptations nécessaires du réseau existant.

Les périmètres du SDEA seront amenés, en vertu des principes d'exclusivité et d'absence d'enrichissement sans cause, et dans le respect des possibilités de la réglementation, à réaliser et mettre à la charge des aménageurs tout ou partie de ces aménagements via les véhicules en vigueur, tel que le Projet Urbain Partenarial (PUP), la Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE), la Taxe d'Aménagement (TA), etc...

## 6. CONCLUSION

La desserte en eau potable de Kriegsheim par les installations du Périmètre de Hochfelden et Environs, répond bien aux besoins actuels de la commune, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, et est en mesure de supporter un accroissement de la consommation lié au développement communal.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67), sur la base des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 25 septembre 2018

Rédigé par

Le Technicien Bureau d'Etudes



Thomas ZULIANEL

Validé par

Le Responsable Maîtrise d'œuvre

Eau Potable



Gilles ANSELM

## 7. ANNEXE 1 – Essais de débit sur les appareils de lutte contre l'incendie

N° appareil	Localisation	Débit à 1 bar (m <sup>3</sup> /h)	Pression statique (bar)
PA 2	Grand'rue	44	3,8
PA 3	Grand'rue	40	3,9
PA 4	Grand'rue	35	4,1
PA 5	Grand'rue	37	4,3
PI 7	Grand'rue	63	4,7
PA 8	Grand'rue	51	4,7
PA 19	Impasse des Cerises	42	3,9
PA 15	Impasse des Pommiers	40	3,6
PI 25	Lotissement Jardin du Philosophe	32	3,2
PI 31	RD 263 (de Kriegsheim vers Niederschaeffolsheim)	45	3,1
PI 26	Rue de Batzendorf	60	3,4
PI 27	Rue de Batzendorf	46	3,2
PA 28	Rue de Batzendorf	23	2,8
PA 11	Rue de la Source	35	4,5
PI 17	Rue de l'Etang	64	4
PA 18	Rue de l'Etang	44	4
PA 29	Rue de Rottelsheim	45	3,3
PI 34	Rue de Rottelsheim	42	3
PA 32	Rue des Acacias	28	4,3
PA 13	Rue des Peupliers	45	3,4
PI 14	Rue des Peupliers	46	3,2
PA 6	Rue des Prés	44	4,6
PA 10	Rue des Prés	33	3,7
PI 36	Rue des Prés	46	4,4
PI 16	Rue des Vergers	56	3,7
PA 20	Rue du Général de Gaulle	28	2,8
PA 21	Rue du Général de Gaulle	42	3,4
PA 22	Rue du Général de Gaulle	28	3,3
PI 33	Rue du Général de Gaulle	51	3,3
PI 23	Rue du Houblon	33	3,3
PA 24	Rue du Houblon	33	3,3
PI 35	Rue du Houblon	35	4

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.